

POLITIQUE

Pédophilie dans l'Eglise : vers une commission d'enquête au Sénat ?

Par [Laure Equy](https://www.liberation.fr/auteur/4564-laure-equy) (https://www.liberation.fr/auteur/4564-laure-equy) — 17 octobre 2018 à 06:55



La demande de création d'une commission d'enquête vient du groupe PS, présidé par Patrick Kanner. Photo Ludovic Marin. AFP

La commission des lois doit se pencher mercredi sur cette proposition déposée par le groupe socialiste, à la suite de l'appel lancée par «Témoignage chrétien». La droite pointe des obstacles juridiques.

Dans les couloirs du Sénat, le sujet est manié avec la plus grande précaution. Politiquement sensible, juridiquement épineuse, la demande de création d'une commission d'enquête parlementaire(<http://www.senat.fr/leg/ppr18-024.html>) sur «*le traitement des abus sexuels sur mineurs et des faits de pédocriminalité commis dans une relation d'autorité, au sein de l'Eglise catholique*» a été déposée par les socialistes le 9 octobre. Verra-t-elle le jour ? Son sort doit être discuté ce mercredi matin par la commission des lois mais la droite, majoritaire au Sénat, s'est montré jusqu'alors très réservée.

Pour les sénateurs LR et de l'Union centriste, l'initiative lancée par le groupe de Patrick Kanner, après un appel publié par la lettre hebdomadaire (<https://www.temoignagechretien.fr/wp-content/themes/twentyseventeen/landing/pdf/grand-appel.pdf>)Témoignage chrétien(<https://www.temoignagechretien.fr/wp-content/themes/twentyseventeen/landing/pdf/grand-appel.pdf>), bute sur un double obstacle juridique. Séparation des pouvoirs – législatif et judiciaire – oblige, une commission d'enquête ne peut porter sur des affaires en cours. Selon la marche à suivre, la garde des Sceaux, Nicole Belloubet, doit d'ailleurs remettre aux sénateurs un avis sur la proposition socialiste, afin de rappeler les procédures judiciaires sur lesquelles ne devront pas mordre les sénateurs, en cas de commission d'enquête.

«Le sujet concerne aussi l'Education nationale, le sport»

Par ailleurs, la majorité sénatoriale tique sur le champ couvert par la commission d'enquête : la seule Eglise catholique. «*Soyons attentifs à ce qu'il n'y ait pas, dans le cadre de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, une*

intrusion du politique dans le fonctionnement interne de l'Eglise», mettait en garde le président de la commission des lois, Philippe Bas (LR), fin septembre, tout en admettant que «le problème particulier soulevé par l'abus sexuel au sein de l'Eglise catholique est un problème pour lequel nous ne pouvons pas être dans le déni». «Le sujet est transversal, il concerne aussi l'Education nationale, le sport, tous les endroits où des enfants sont en contact avec des adultes. L'idée que le Parlement se mêle de l'organisation de l'Eglise me dérange», estime de son côté Hervé Marseille, président du groupe Union centriste. Soucieuse de ne pas donner l'impression de «couvrir» l'Eglise, la droite le jure : seuls ces points de droit la freineraient. «On ne peut pas faire un travail de cette gravité sans avoir le droit avec soi, sinon cela délégitimerait totalement nos travaux, insiste Bruno Retailleau, président du groupe LR, à Libération. Je ne vois pas pourquoi l'Eglise serait exonérée mais je ne veux pas en faire une affaire politique.»

Les auteurs de la proposition de commission d'enquête, eux, jugent être dans les clous. Certes, ils devront contourner des enquêtes judiciaires en cours. Mais il ne s'agit pas, rappellent-ils dans le texte de leur proposition, de «sanctionner les actes – c'est le rôle de la justice – mais de faire la lumière sur le traitement des abus sexuels sur mineurs et des faits de pédocriminalité». «Nous comptons travailler sur les logiques de retardement, de soustraction à la justice de faits qui relèvent du Code pénal», précise le sénateur PS, Jean-Pierre Sueur.

«Nous ne sommes pas devant un péché mais devant des crimes»

Les socialistes rappellent par ailleurs qu'en matière de commission d'enquête, le Sénat, et en particulier Philippe Bas, a pu se débrouiller sur l'affaire Benalla, malgré la mise en examen de l'ex-collaborateur de l'Elysée. «Nous avons montré qu'on savait faire, on n'a jamais franchi la ligne jaune», pointe Laurence Rossignol. Pour la sénatrice socialiste de l'Oise, la laïcité ne peut pas être invoquée : «Les victimes sont civiles et on parle de faits délictueux ou criminels, les lois de la République

s'appliquent à tous.» «Nous ne sommes pas devant un péché mais devant des crimes par rapport à la loi de la République», argumente également le président du groupe PS, Patrick Kanner.

Plutôt qu'une commission d'enquête, la droite pourrait chercher une proposition alternative. Elle pencherait pour une mission d'information – plus souple – mais qui ne donne pas aux parlementaires le pouvoir de convoquer les personnes qu'ils souhaitent auditionner, ni de les entendre sous serment. Il s'agirait aussi d'élargir le champ des travaux à toutes les institutions qui mettent en contact mineurs et adultes : écoles, clubs sportifs et centres de loisir, etc. Au risque de diluer le cas particulier de l'Eglise alors que dans une étude Odoxa, publiée la semaine dernière, 88 % des sondés (87 % de catholiques, 90 % de pratiquants) se déclaraient favorables à une enquête parlementaire sur les *«crimes pédophiles et leur dissimulation dans l'Eglise catholique»* ?

Le président de la commission des lois, Philippe Bas, doit soumettre mercredi matin à ses collègues son rapport sur la recevabilité d'une commission d'enquête. Les sénateurs doivent ensuite se prononcer par un vote, avant de laisser à la conférence des présidents du Sénat le soin de trancher, mercredi en fin de journée.

[Laure Equy \(https://www.liberation.fr/auteur/4564-laure-equy\)](https://www.liberation.fr/auteur/4564-laure-equy)